

COMMUNE DE HAUTMONT

Canton de Hautmont



Programme d'étude

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Novembre 1995

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Présentation de la commune	5
Le Bois du Quesnoy	7
Un cadre boisé	9
Le réseau viaire	13
Les abords des équipements publics	17
Plan de repérage	21

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U. cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'École des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

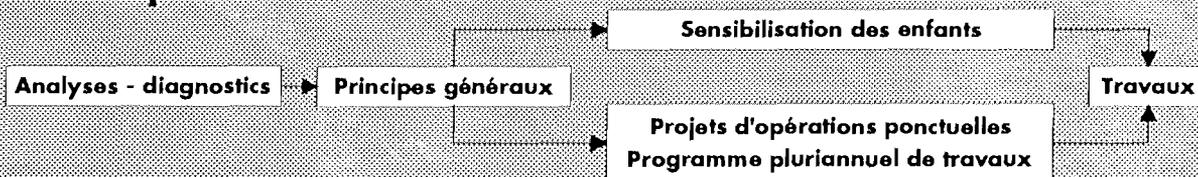
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et conclueront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

Les étapes de la décision.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.

Territoire communal



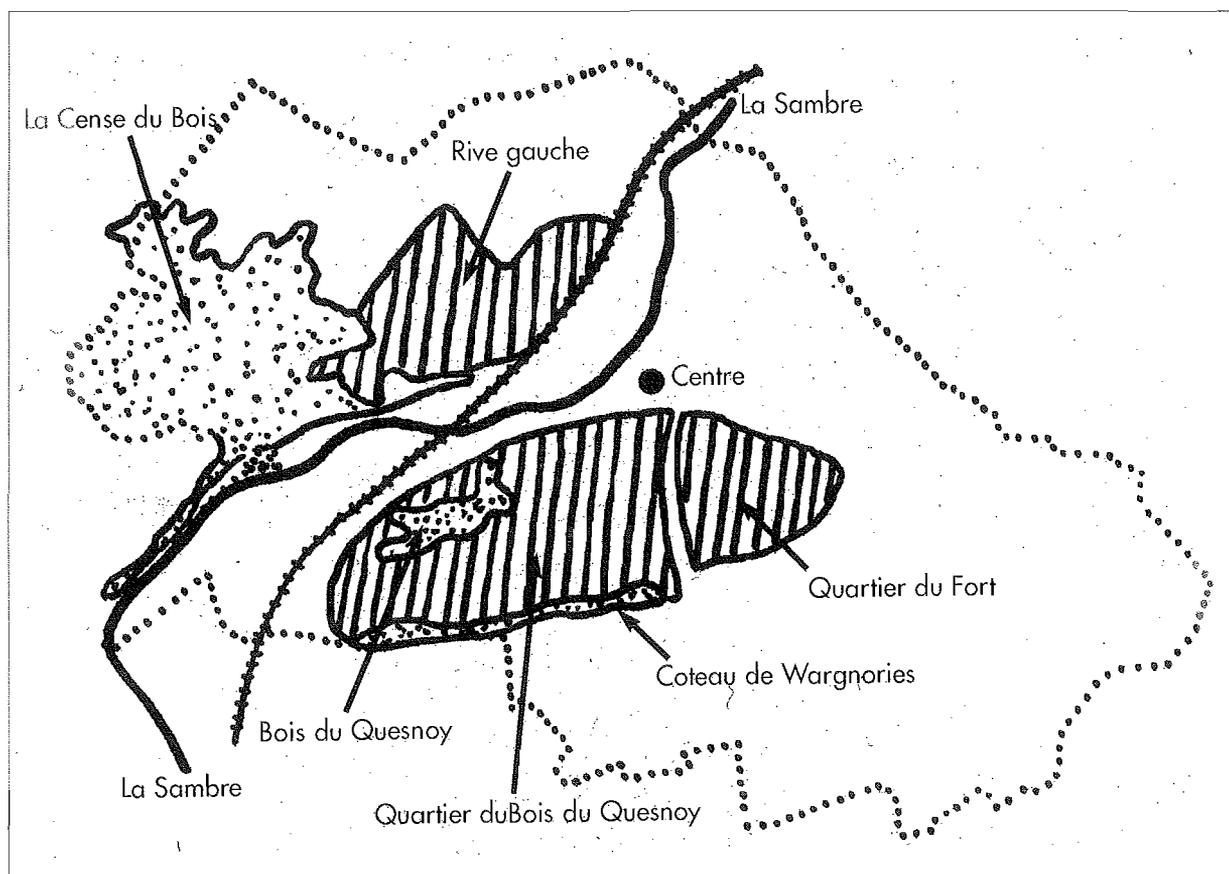
Présentation de la commune

La commune d'Hautmont compte 17475 habitants. Elle se situe au sud de Maubeuge et s'étend sur les deux rives de la rivière canalisée de la Sambre.

Suite aux graves problèmes de désindustrialisation des années 80 l'ensemble du territoire communal a été classé en procédure D.S.Q. Un travail très important de réflexion débouche aujourd'hui, après 10 ans, sur des actions de requalification urbaine et de recomposition paysagère.

Constituée de quatre quartiers (le Centre, le Fort, la rive Gauche et le Bois du Quesnoy), Hautmont assume le statut de "ville centre" pour de nombreuses communes plus petites des alentours. La recomposition récente des places centrales participe de façon notable à renforcer l'image de ce point central d'attractivité et de service.

La commune d'Hautmont fait partie avec Beaufort, Berlaimont, Boussière sur Sambre, Ecuélin, Saint Rémy Chaussée et Sassegnies de la communauté de communes de Sambre-Avesnois. C'est par le quartier du Bois du Quesnoy qu' Hautmont est abordé lorsque l'on vient de ces communes.



Présentation de l'étude : le Bois du Quesnoy

La commune d'Hautmont dispose d'ores et déjà de nombreux documents de référence relatifs aux différents projets D.S.Q., au contrat d'agglomération - contrat de ville, à l'élaboration d'une Z.P.P.A.U.P., à l'approbation d'un nouveau P.O.S. depuis mai 94.

Ce programme d'amélioration du cadre de vie vise à compléter ces documents et se focalise sur le quartier du bois du Quesnoy.

Le bois du Quesnoy est effectivement un quartier plein de potentialités. Celles-ci prennent corps plus particulièrement sur :

- sa situation en belvédère sur les vallées de la Sambre et du ruisseau des Wargnories,
- son urbanisme original en damier,
- son ourlet de boisements occupant une partie importante des versants.

Les évolutions économiques et sociales entraînent des mutations urbaines qui conduisent la municipalité à s'interroger sur le devenir de certaines parcelles et à rechercher la bonne échelle d'intervention sur les espaces publics ou les abords d'équipements.

L'étude portera sur des projets en court ou sur des opérations ultérieures visant à améliorer la qualité urbaine et paysagère du quartier à court, moyen et long terme.

La commune désirent tirer parti du potentiel naturel et paysager a déjà mis sur pied un chantier école pour l'extension et l'embellissement d'un de ses plus beaux sites : le coteau de Wargnories, qui s'ouvre largement au sud sur la campagne.

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Un cadre boisé

La carte des entités paysagères du département du Nord situe Hautmont dans l'entité paysagère de la Sambre industrielle (Cf. classeur Trame Verte). Mais ici, l'horizon s'enrichit de la présence de nombreux boisements (bois du Fay, bois d'Hoyaux, bois Delhaye ...) satellites de la forêt de Mormal ou de boisements plus ponctuels tels ceux de l'ancien fort. L'ensemble constitue ainsi, de part et d'autre de la Sambre, un réseau structurant le paysage.

Les bois sont toujours aujourd'hui l'une des caractéristiques du quartier du Bois du Quesnoy, ils l'entourent, le délimitent. Cet écrin arboré est un atout à protéger et à renforcer. A cet égard on pourra se reporter aux documents du P.O.S. (plan de zonage et annexe environnement). **Partant du principe qu'on respecte ce que l'on connaît et reconnaît, une recherche historique et iconographique retraçant l'origine et les évolutions de cet ancien bois permettra de faire apprécier ce patrimoine.** Une attention soutenue à la qualité et à l'abondance des illustrations permettra de réaliser une exposition. Ce sujet sera complété d'un travail mettant en lumière la richesse des situations créées par la dénivellation et les caractéristiques des vues et des perspectives. Ce travail se révélera important pour argumenter par la suite les propositions d'aménagement des chapitres suivants. Une analyse définissant les paramètres naturels (nature du sol, espèces végétales, relief, ...) et humain (usage, fréquentation, ...) viendra en complément pour dresser la carte d'identité des différents secteurs boisés du quartier. Ce travail mentionnera la vulnérabilité de ces espaces et esquissera leurs scénarios d'évolutions.

Le coteau de Wargnories

Il s'étire en une bande étroite au sud du quartier. Son exposition et la présence du ruisseau de Wargnories en bas de pente lui confèrent un intérêt majeur. S'il est accessible à l'ouest, la partie est, quant à elle, est totalement privatisée par de l'habitat individuel.

Bien qu'élément majeur de la silhouette de la ville sur son flanc sud, la faible épaisseur du boisement devrait exclure la possibilité de tout aménagement lourd. On préférera nettoyer, gérer et planter pour renforcer l'idée d'écrin végétal sur la partie publique. **Des recommandations à destination des riverains seront faites pour les conseiller dans le choix de plantations ligneuses sur leurs parcelles.**

Le bois du Quesnoy

Le bois du Quesnoy, qui a donné son nom au quartier, est une véritable petite forêt enclavée. Quelques équipements (collèges, maison de retraite) et habitations l'ont investi sans toutefois permettre la création d'une liaison piétonne entre le quartier et la RD.321 (rue des produits chimiques). De même, certaines rues en "cul-de-sac", à la lisière du bois ne permettent pas sa traversée.

Les friches industrielles contigües situées le long de la RD 321 ou les établissements Hulin, quels que soient leurs vocations futures, devront également garantir et affirmer l'identité du lieu.

Le bois du Quesnoy mériterait d'être davantage utilisé comme espace de liaison piétonne entre la cité, les équipements et la rivière. A terme il pourrait acquérir le statut de "bois urbain" pour la population d'Hautmont.

La mise en place d'un circuit pédestre entre le Bois du Quesnoy et le coteau de Wargnories permettrait la découverte du quartier. Il pourrait s'insérer dans un circuit plus vaste de découverte de la commune, reliant le centre d'Hautmont, la Sambre, la Cense du bois, le bois du Quesnoy, le bois et le ruisseau de Wargnories et le fort d'Hautmont.

Niveau d'étude pressenti :

En préalable, il convient d'établir un plan de gestion ad-hoc des plantations (la présence de spécialistes forestiers est essentielle pour définir ce plan) avant l'établissement de plans d'aménagements sous forme de schémas d'intentions.

le réseau viaire

Le réseau viaire du quartier, avec sa trame orthogonale, fait partie des éléments caractéristiques du quartier. Aujourd'hui on peut remarquer une perte de hiérarchie entre les différentes voies.

Le végétal planté sur les trottoirs est rare et montre souvent un état sanitaire peu satisfaisant.

Les propositions viseront à remédier à ces aspects négatifs en favorisant une perception plus aisée du quartier et en faisant un rappel des bois alentour.

La rue du Général Leclerc

Rue principale du quartier, elle en permet la traversée d'est en ouest. Sa position centrale, les dimensions de son emprise et la présence sur ses rives de plusieurs équipements (le centre de loisirs, la chapelle, les écoles primaires et quelques commerces) lui confère le statut d'épine dorsale du quartier.

La présence d'arbres d'alignement sur une séquence concourt peu à sa structuration. Son aménagement visera à lui donner une échelle en rapport avec son statut et son utilisation (bus, voitures, cycles, piétons) et à améliorer son accroche au centre et à la R.D 321. Ses abords et ses délaissés seront également pris en compte pour, au final, faire de cette rue passante, l'espace structurant du quartier. La réduction de l'emprise de la chaussée est d'ailleurs, à juste titre, envisagée par la municipalité. Le devenir de la friche "E.M.N.E." devra être étudié car les bâtiments désaffectés sont situés dans la perspective principale de la voie.

Niveau d'étude pressenti : schémas d'intentions permettant à la municipalité de fixer les objectifs d'aménagement en concertation avec le service d'assainissement, puis esquisse chiffrée pour formaliser les choix et connaître leurs implications financières.

Les voies transversales

Du CD 321 à la rue Deham et du Bois elles traversent le quartier du nord au sud. Elles relient d'une façon directe les deux bois et doivent s'inscrire en complémentarité avec la rue du Général Leclerc.

Certaines de ces voies pourraient être aménagées pour favoriser un circuit pédestre entre les différents bois.

En liaison avec les axes principaux, **les voies secondaires feront l'objet d'un cahier de recommandations à usage des riverains**. Ce cahier sera un conseil pour toutes extensions, poses de clôtures et plantations éventuelles. Il sera également un moyen de sensibilisation de la population au soin à apporter à leurs abords. Il se composera

de schémas, croquis, relevés sur le quartier ou dans la commune. Il sera enrichi par des illustrations de références issues de la documentation du maître d'œuvre.

La rue Deham et la rue du Bois

Au sud, entre bois et habitations, la rue Deham est une limite du quartier. Son parcours relie deux mondes : à l'ouest de l'habitat social (résidence de la Chênaie) et à l'est des maisons individuelles de standing.

Une gendarmerie et un espace de jeux au sud de l'église Saint Eloi forment un tampon que la coupure de la voie de circulation renforce encore. Il semblerait que l'absence de fluidité de circulation sur cet axe induise une appropriation excessive de la rue par les riverains de la résidence de la Chênaie, dissuadant par là même la promenade des non-riverains.

L'objectif final étant que la rue soit un lieu de promenade conciliable avec les projets récréatifs du coteau de Wagnories. L'aménagement de la rue Deham, visera à redonner à la voie :

- une homogénéité pour un passage progressif d'une séquence à une autre,
- une identité, puisée dans sa limite avec le bois de Wagnories.

Niveau d'étude pressenti : schémas d'intentions suivis d'esquisses chiffrées.

Les abords des équipements publics

Chapelle, écoles primaires, collèges, gendarmerie, stade et commerces sont les principaux équipements du quartier. Ils permettent aux habitants une vie en relative autarcie.

Insérés dans la trame urbaine orthogonale (mis à part les collèges), les équipements se regroupent parfois sur un même îlot. Leurs abords, réalisés à une époque où l'on se souciait moins de la durabilité ont subi l'usure du temps et celle due à la simple fréquentation. D'importants "délaissés", parfois à proximité, offrent des espaces sans statut bien défini. C'est le cas des anciens terrains des bâtiments collectifs "millon" qui seront bientôt occupés par des équipements sportifs du collège Saint-Exupéry.

Il y aurait intérêt à mettre en valeur les espaces attenants à ces équipements pour redonner une cohérence globale à l'urbanisme du quartier.

Eglise, écoles, commerces.

Eglise, écoles et commerces peuvent être considérés comme les équipements structurants du quartier. Ils sont regroupés de part et d'autre de la rue du Général Leclerc.

La requalification de leurs abords contribuera à affirmer une accroche tant spatiale que symbolique sur la rue du Général Leclerc et au-delà sur l'ensemble du quartier. C'est pour affirmer cette 'centralité' que le chalet-maison des associations vient d'y être remonté.

Les commerces et les îlots environnants

La médiocre qualité architecturale des commerces, ainsi que celle des abords (larges trottoirs, terrain vague, ...) ne permet pas à ce secteur de renvoyer une image flatteuse alors qu'ils attirent la clientèle d'autres quartiers.

On pourra s'interroger sur un projet radical du type "destruction/reconstruction avec modification de programme". Le regroupement des commerces sur un lieu unique pourrait être envisageable.

La réflexion sur ces îlots devra prendre en compte le projet d'implantation à proximité d'un gymnase scolaire et d'un terrain pour la pratique des sports.

Le traitement des limites et clôtures des bâtiments scolaires existants sera à étudier.

Tout ceci se fera en rapport avec la rue du Général Leclerc.

Niveau d'étude pressenti : Schémas globaux d'organisation suivis d'esquisses chiffrées permettant de hiérarchiser les opérations et de définir les réalisations prioritaires.

Selon l'éventualité la réalisation d'un petit document de conseil à destination des commerçants pour améliorer leur devanture sera une aide pour la concertation.

Les commerces de la place du Maréchal de Lattre de Tassigny

En complément des commerces de la rue du Général Leclerc, un bâtiment accueille sur cette place en rez-de-chaussée, des boutiques aux vitrines attrayantes. Ces commerces semblent fonctionner dans ce lieu aux espaces vastes, à moitié parking, à moitié esplanade de jeux et encadrée par deux belles lignes de peupliers. Ce secteur présente une situation sociale délicate sans doute liée à son léger enclavement.

L'aménagement de ce secteur, prendra en compte l'avant et l'arrière de la barre aux fonctions différentes. On pourra renforcer la particularité commerçante du lieu par de nouvelles boutiques (actuellement cises sur la rue du Général Leclerc).

Niveau d'étude pressenti : schémas d'intentions et étude de faisabilité liée à la dynamisation commerciale et à la prise en compte du "desenclavement".

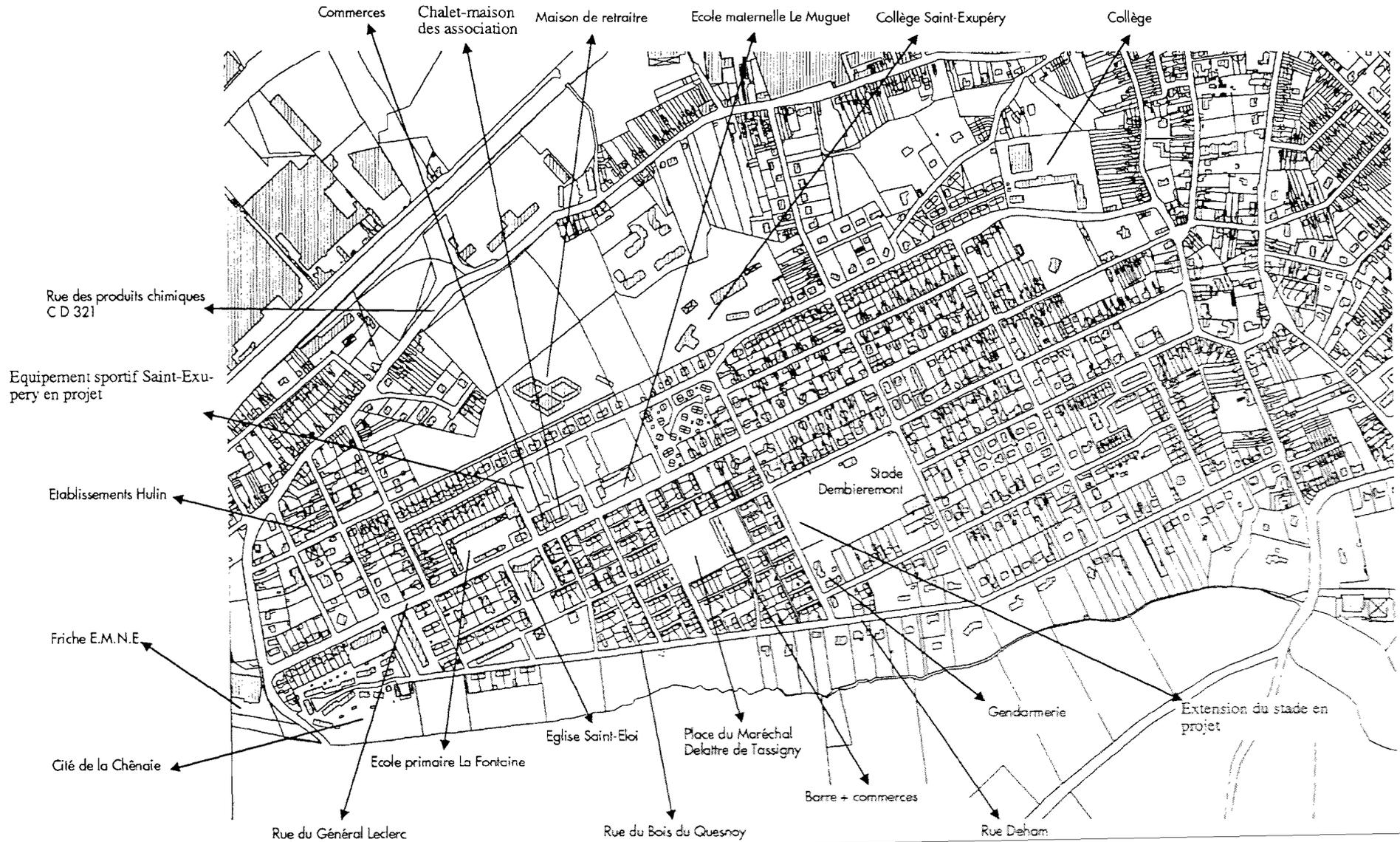
Le stade, la gendarmerie et les terrains voisins.

Stade et gendarmerie se partagent le même îlot sur lequel un terrain vague avec cage de football attire les jeunes du quartier.

Ce "terrain vague" est très humide par temps de pluie. Il est séparé du stade Dembiermont par un mur menaçant chute. Ce terrain vient de retrouver un statut dans un projet d'extension des installations sportives voisines. Les investissements consentis doivent permettre d'étoffer le patrimoine végétal déjà existant sur l'ancien stade. L'effet brise-vent des plantations est aussi à rechercher au niveau de l'extension. Une réflexion sur la nature et la qualité de la clôture, qui pourrait ensuite être étendue à l'ensemble du périmètre, est à mener.

Niveau d'étude pressenti : schémas d'intentions suivis d'esquisses chiffrées + Avant-Projet Sommaire.

Plan de repérage



Annexes



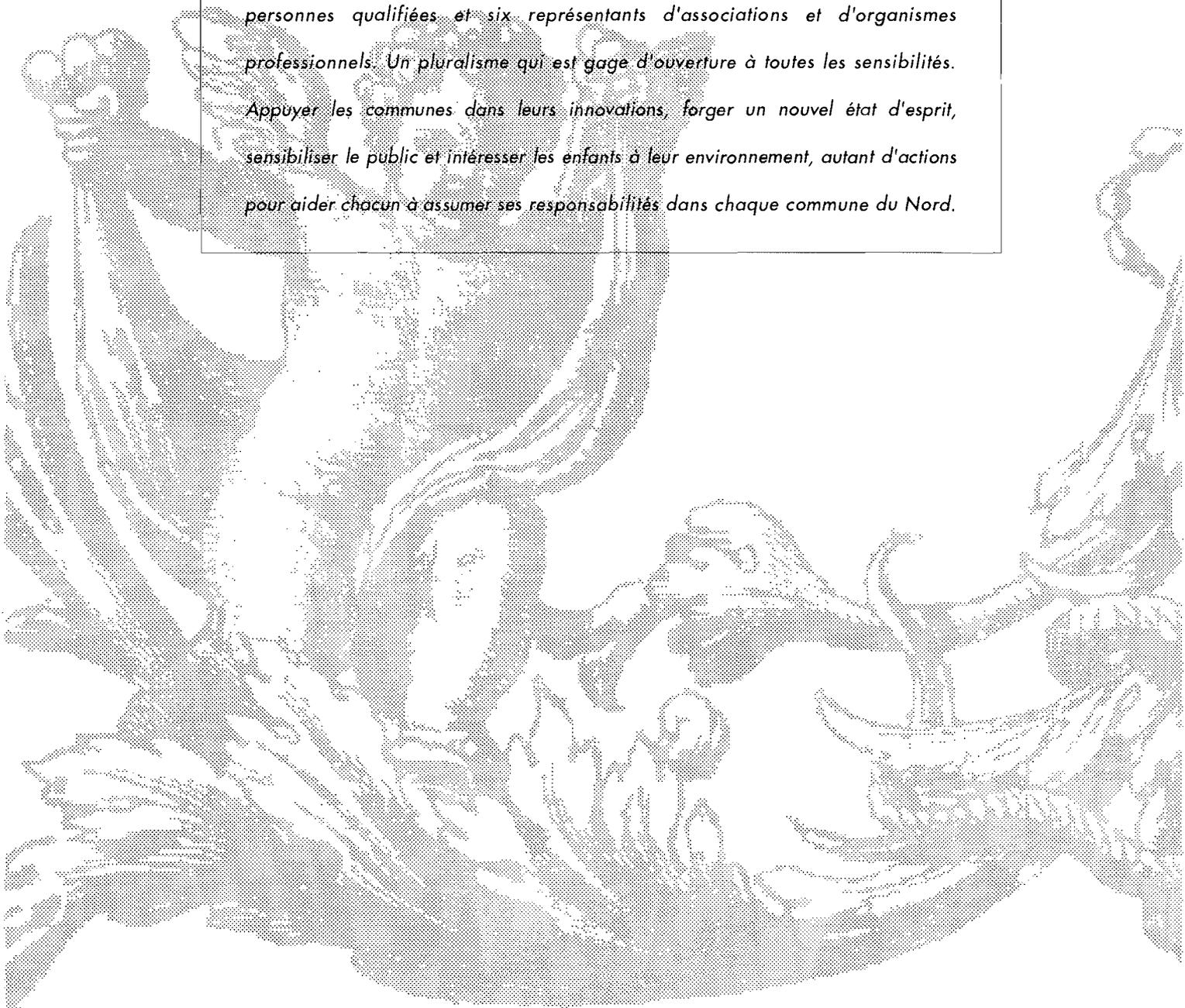
Equipe permanente attachée au secteur :

<i>Architecte</i>	<i>Fanny Frigout</i>
<i>Ecologue</i>	<i>Ahmed Rebaï</i>
<i>Paysagiste</i>	<i>Jean-Marc Le Moing</i>
<i>Assistant d'étude</i>	<i>Didier Escherich</i>
<i>Secrétariat</i>	<i>Monique Dhoedt</i>

***Ce document a été réalisé par
Paysagiste Jean-Marc Le Moing***

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

La création des CAUE émane de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui affirme dans son article premier : «l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public». Le CAUE du Nord a été créé en 1979 par le Conseil Général. C'est une association loi 1901 dont les actions et les travaux s'inscrivent en complémentarité avec les organismes qui bâtissent le Nord. Le CAUE possède un conseil d'administration composé de six élus locaux, quatre représentants de l'Etat, quatre professionnels du Cadre de vie, deux personnes qualifiées et six représentants d'associations et d'organismes professionnels. Un pluralisme qui est gage d'ouverture à toutes les sensibilités. Appuyer les communes dans leurs innovations, forger un nouvel état d'esprit, sensibiliser le public et intéresser les enfants à leur environnement, autant d'actions pour aider chacun à assumer ses responsabilités dans chaque commune du Nord.



Plan de repérage

